Image not found or type unknown

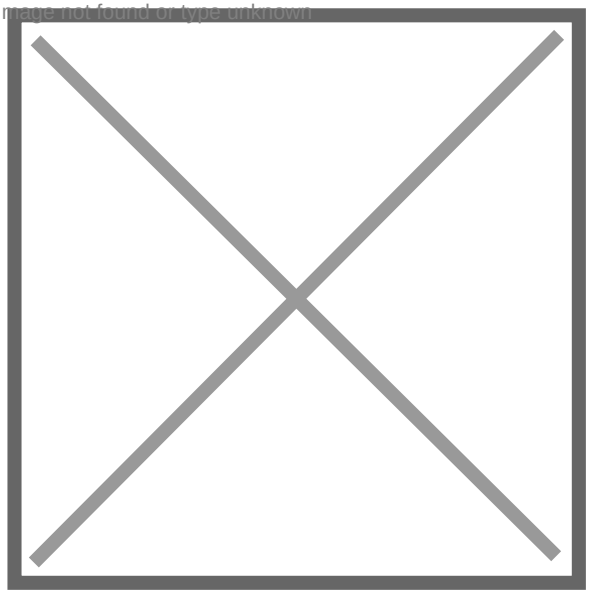

Assitance technique et sous traitance

Par **alrail**, le **04/12/2008** à **09:06**

Bonjour,rnrnDans le cadre de marchés publics, quelle est la différence entre un contrat d'assistance technique et un contrat de sous traitance ?rnmerci

Par **Tisuisse**, le **04/12/2008** à **10:36**

Bonjour,rnrnUn contrat d'assistance technique est un contrat passé entre une entreprise chargée, par exemple, de la construction ou la fabrication, de l'entretien et de la maintenance d'appareils (tels les ascenceurs) et son client usagé des appareils.rnrnUn contrat de sous-traitance est un contrat passé entre une entreprise et son sous-traitant. C'est le sous traitant qui fabrique ou construit, entretient, etc... ces appareillage. Le sous-traitant n'a pas de lien contractuel avec le client-usager. Le traitant en titre engage sa responsabilité propre et reste responsable des actes de son sous-traitant.

Par **alrail**, le **04/12/2008** à **10:46**

dans ce cas, est ce qu'une entreprise elle même sous traitante dans un marché public a le droit de passer un contrat d'assistance technique avec une autre entreprise ? Et si oui doit elle la déclarer / agréer au Maitre d'Ouvrage ?rnrnmerci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **04/12/2008** à **10:48**

Pourquoi pas, c'est un sous-traitant d'un sous-traitant.

Par **alrail**, le **04/12/2008** à **10:51**

un contrat d'assistance technique est donc une contrat de sous traitance ?

Par **Tisuisse**, le **04/12/2008** à **10:53**

Dans ce cas précis, oui, mais pas dans tous les cas. Ne faites pas la généralisation d'un cas particulier.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés